



Conditions générales de vente de Go for drive Asbl

Mise à jour le 9 août 2020.

Article 1

Le client déclare s'inscrire via la plateforme internet à la formation du rendez-vous pédagogique en e-learning réglementée par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018.

Cette dernière est constituée d'un parcours composé de modules et de fiches ludiques et formatives. A l'issue de cette formation, un certificat de formation sera envoyé au client par voie postale.

Article 2

Le tarif est établi comme suit : 13€ l'inscription par personne, payables par paiement électronique en ligne, 5€ pour la délivrance d'un duplicata d'attestation, mêmes modalités de paiement.

Article 3

A l'issue de l'inscription, le client dispose d'un accès de 7 jours à la plateforme. Il pourra y suivre les différents modules et fiches de formation. Si l'entièreté du parcours n'a pas été suivi endéans ces 7 jours, il devra de nouveau s'inscrire et s'acquitter des droits d'inscription afin de finaliser son parcours et recevoir son attestation de suivi.

Le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours, conformément à la législation en vigueur. Cependant, une fois le service pleinement exécuté (à savoir les 7 jours d'accès à la plateforme), le client perd son droit de rétractation.

Loi du 21 décembre 2013 : « ... Art. VI. 53. Le consommateur ne peut exercer le droit de rétractation prévu à l'article VI. 47 pour : les contrats de service après que le service a été pleinement exécuté si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur, lequel a également reconnu qu'il perdra son droit de rétractation une fois que le contrat aura été pleinement exécuté par l'entreprise ; ... »

Go for drive ne pourra être tenu responsable de la mauvaise utilisation du certificat de rendez-vous pédagogique.

En outre, tous les acteurs (apprenant et guide(s)) devront suivre la formation de manière individuelle. Go for drive ne peut être tenu responsable d'un refus au centre d'examen en cas de non-respect des délais légaux et autres exigences de formation.

Article 4

Le client donne son consentement explicite pour le traitement des données administratives et de santé le concernant, conformément à l'article 7 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Suivant le règlement RGPD applicable au 25 mai 2018, aucune donnée personnelle ne sera transmise à des tiers (exceptées les données obligatoires à des fins d'inspections ministérielles). Les documents seront conservés uniquement le temps prescrit par la législation réglementant la formation de rendez-vous pédagogique en e-learning, eu égard à l'A.M. du 1^{er} octobre 2018.

Article 5

Le règlement de l'inscription vaut acceptation de ces conditions générales de vente.